



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

activité agricole

Question écrite n° 73246

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les pratiques agricoles. Dernièrement, la Cour des comptes a recommandé à l'État de durcir l'encadrement réglementaire des pratiques agricoles. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis en la matière.

Texte de la réponse

Les pratiques agricoles sont actuellement largement encadrées par les réglementations européenne et nationale. Parmi les textes majeurs qui concernent directement les pratiques agricoles, il convient de citer la directive « nitrates », la directive-cadre sur l'eau (DCE), le « paquet pesticides », la réglementation relative à la conditionnalité des aides PAC ou encore la réglementation française concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'ensemble de ces réglementations évolue constamment afin de tenir compte du contexte économique et des enjeux environnementaux. Ainsi, des exigences complémentaires ont été introduites dans le cadre des quatrièmes programmes d'action Nitrates 2009-2013 ou dans le cadre de la conditionnalité applicable en 2010. Lors de toute évolution des règles environnementales qui s'imposent aux agriculteurs, il convient dorénavant de travailler à une harmonisation de ces exigences au niveau européen pour limiter les risques de distorsions de concurrence au sein de l'Union. C'est le sens du groupe de travail « agriculture durable » mis en place par les ministres chargés de l'agriculture et du développement durable à la demande du Président de la République. L'objectif de ce groupe de travail est de définir une méthode d'analyse des nouvelles mesures en agriculture selon trois axes principaux : analyse comparée des mesures en vigueur dans les autres pays européens ; étude d'impact environnemental, économique et social sur les filières, les exploitations et les territoires français ; et chiffrage du bénéfice attendu pour la société.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73246

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2526

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4671